

ITELIS

Itelis : notre réseau optique

Accès aux réseaux d'opticiens partenaires en optique :

- **Prix négociés :**
 - Economie moyenne de 40 % sur les verres*
 - 15% de remise sur les montures et sur le para optique
 - Remise minimale de 10% sur les lentilles.
- **Qualité des prestations :**
 - Verres référencés parmi de grands fabricants (BBGR, CODIR, ESSILOR, HOYA, MEGA OPTIC, NOVACEL, OPTISWISS, RODENSTOCK, SHAMIR et ZEISS VISION CARE)
 - Garantie casse 2 ans sans franchise
 - Services préférentiels : prêt de lunettes en cas de casse, contrôle annuel de la vue...
- **Maillage national : 3 000 opticiens partenaires faciles à trouver grâce aux**
 - outils de géolocalisation
- **Contrôles :**
 - tarifaire (devis et prises en charge)
 - cohérence technique des équipements
 - audit des partenaires du réseau
- **Simplicité de traitement : tiers payant et prise en charge en temps réel**
- **Informations et conseils à destination des assurés**
 - pour l'analyse des devis (contrôle technique et prix)
 - aide à la négociation avec l'opticien par des professionnels
- **@pplitelis** web mobile : un service malin qui compare les prix moyens d'un équipement en optique et qui explique avec des informations claires et simples, les actes, les soins et les techniques employées



Les avantages pour les assurés

Des services efficaces

- ✓ **Pas d'avance de frais avec le tiers-payant**
- ✓ **Une prise en charge simple et rapide**
- ✓ **Garantie « casse » 2 ans sans franchise**
- ✓ **Contrat adaptation de lunettes:** en cas d'inconfort, les verres progressifs sont remplacés dans le mois suivant l'achat
- ✓ **Contrat adaptation de lentilles:** en cas d'intolérance, de casse ou de déchirure, les lentilles (hors jetables et à renouvellement fréquent) sont remplacées

Critères de qualité des verres

- ✓ Certification label « Origine France Garantie »
- ✓ Recherche et développement
- ✓ Tests au porté

Un partenariat exigeant : plus de contrôle et plus de transparence

Contrôle des accords tarifaires

- ✓ Contrôle automatisé à chaque demande de prise en charge de l'opticien partenaire via le portail Itelis

Audit des opticiens

- ✓ Vérification systématique de la cohérence technique des équipements proposés (matériaux, type de monture etc...)
- ✓ Vérification de la conformité des produits vendus déclarés au sein de la Prise en Charge avec les produits réellement vendus

Transparence

- ✓ L'assuré bénéficie de la **traçabilité du produit acheté** : il peut accéder, sur le site internet du verrier, à une **carte de vue électronique** garantissant la qualité et l'origine de l'équipement
=> l'assuré peut contrôler l'origine et la qualité des verres fournis